Cliquez ici pour visualiser en ligne

Le Fil'ESS

La lettre d'infos

Économie Sociale et Solidaire

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

N° 2 Fév. - Mars 2015

Email utilisé pour cet envoi : {subtag:email}

Bonjour {subtag:name},

Agenda / Formation

Introduction au développement de projets européens

1 journée de 7h

Valeria Schiavone, consultante depuis une dizaine d'années dans le développement et la coordination de projets nationaux et européens dans le domaine social, propose une **journée de formation / action sur le montage et le développement de projets européens au sein de vos organisations**. L'idée est de donner une base de connaissances générales et quelques outils précis pour devenir, à terme, totalement autonomes dans la construction et le développement de projets transnationaux. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Valeria Schiavone **avant le 15 février** valeria.schiavone@gmail.com

Logiciels libres : Scribus (PAO)

Du lundi 16 au mercredi 18 février, CRTL'A, place de la Mayade, Royère-de-Vassivière (23)

Infos et inscriptions au 05 55 64 59 03 - contact@ctrl-a.fr

Logiciels libres : Gimp (retouche d'images)

Les jeudi 19 et vendredi 20 février, CRTL'A, place de la Mayade, Royère-de-Vassivière (23)

Infos et inscriptions au 05 55 64 59 03 - contact@ctrl-a.fr

Montage d'un business plan : pourquoi, comment... ?

Vendredi 20 mars, de 14h30 à 16h30, La Canopée et l'association EGEE (19)

La Canopée - Point Ressources ESS de la Corrèze organise, en partenariat avec l'association EGEE, une sensibilisation des porteurs de projets de l'ESS au montage du "Business plan social". Véritable document stratégique, le BPS démontre la pertinence du projet, souligne son impact, met en exergue la cohérence des moyens mis en oeuvre et de l'équipe en place, analyse les besoins financiers mais aussi les ressources.

Lieu : Centre Culturel et Sportif de Tulle - Salle Amérique - 36 Avenue Alsace Lorraine, 19000 Tulle.

Infos et inscriptions auprès d'Anaël GABERSEK au 05 55 26 92 21 - point-ressources@mission-locale-tulle.fr ou a-gabersek-dla@mission-locale-tulle.fr

Formation comptabilité-gestion : les bases

Du lundi 13 au vendredi 17 avril, de 9h15 à 17h30, Pivoine, Faux-la-Montagne (23)

En contextualisant la dimension économique des associations et en laissant une grande part à la pratique, ce premier module de formation vous permettra de vous familiariser avec les principes comptables (la partie double, la mécanique débit - crédit, le plan comptable, les écritures/affectations comptables...) et d'être en capacité de suivre et de comprendre la comptabilité d'une association (bilan et compte de résultat).

Formateur : François Boitard.

Lieu : Local de Pivoine, Faux-la-Montagne

Infos et inscriptions au 05 55 54 93 49 - contact.pivoine@ilico.org

Brève légale

Création de poste ou d'activités : bénéficiez d'exonérations !

Le territoire du PNR est situé **en zone de revitalisation rurale (ZRR)**. A ce titre, les associations exerçant des activités du secteur marchand, celles reconnues d'intérêt général et les entreprises (sous certaines conditions) bénéficient d'avantages fiscaux conséquents, notamment lors de leur création. **Les employeurs éligibles à l'exonération** applicable au titre des embauches effectuées en ZRR doivent avoir leur siège social en ZRR, respecter l'ensemble des conditions de droit commun et remplir l'intégralité des critères fiscaux leur permettant d'être qualifiés d'organisme visé au 1° de l'article 200 du CGI. L'employeur doit faire la déclaration par écrit à l'unité territoriale de la Direccte dans les 30 jours à compter de la date d'effet du contrat au moyen du formulaire cerfa n°10791*02 disponible sur le site www.modernisation.gouv.fr. L'exonération s'applique pendant 12 mois à compter de la date d'embauche. L'exonération ne peut se cumuler, pour l'emploi d'un même salarié, avec une autre aide de l'Etat. En savoir plus : http://www.urssaf.fr/profil/associations/salarie_cas_general/vos_salaries_-_les_mesures_daide_a_lemploi/exoneration_zrr_zru_01.html#OG57731

Appel à projets

Fonds MAIF pour l'Education

Pour la 6ème année consécutive, le **Fonds MAIF pour l'Education** a lancé son appel à projets destiné à récompenser **des initiatives locales originales et innovantes**. Réservé prioritairement aux associations qui œuvrent en faveur du partage de la connaissance au moyen d'une action d'intérêt général à vocation éducative, l'appel à projets récompensera 29 lauréats régionaux. 3 d'entre eux seront ensuite primés au niveau national. Les dossiers de candidature peuvent être adressés **jusqu'au 31 mars 2015**.
En savoir plus : http://www.fondsmaifpourleducation.fr/lappel-projets/edition-en-cours

Soutien à l'initiative

Apprendre à entreprendre collectivement

La « **Junior Coopérative** » est un dispositif développé par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Il a pour but de sensibiliser les jeunes de 18 à 30 ans à la création d'entreprise sociale et solidaire. Le programme s'adresse à des jeunes ayant le désir d'entreprendre, qu'ils aient ou non une idée, ou un projet précis.
Renseignements auprès de la CRESS du Limousin au 05 55 79 09 01 - florianbares@creslimousin.org

Annuaire - organismes ressources

Retrouvez une sélection des centres de ressources sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et sur la région Limousin. http://goo.gl/SN5tiq

Boîte à outils

Ces fiches pratiques peuvent vous être utiles dans le fonctionnement de votre structure :
- **Mise à disposition de locaux associatifs** (modèles de lettre et de convention)
- **Comment comptabiliser le bénévolat dans votre budget ?**

Fiches réalisées par La Navette extraites du magazine Associations mode d'emploi et reproduit avec l'aimable autorisation de l'éditeur, Territorial SAS. **Obtenez un exemplaire gratuit de la revue auprès de marie-aurelie.colpin@territorial.fr**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Maison du Parc - 7 route d'Aubusson -19290 Millevaches
05 55 96 97 00 - http://www.pnr-millevaches.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés,
vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

{unsubscribe}Se désabonner à cette lettre{/unsubscribe}